Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SARL HELICOTAXIL	Tel : 06.85.703605
Aéronef (type couleur immatriculation)	SA 315 B BLANC / VERT F-HBTA	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GROUPEMENT PASTORAL DE LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR BELLON PIERRE TEL 06.73.00.11.68/	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
20 AOUT OU 21	Hotel de Gioberney Point d'accrochage au	Point de décrochage au Lauzon	-	2	-	1 CABANE 1 BIG BAG
	Vaccivier* N 44.86055*N 6.29242*E	Points GPS - 44.84368*N 6.27027*E				
						• Copie au chef de secteur Valgaudemar.

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 487 / 2021

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 16/08 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,
Thierry BURAND